

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 634

présenté par
MM. Prével, Jardé et Leteurtre

ARTICLE 26

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« une conférence régionale »,

les mots :

« un conseil régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de montrer le rôle majeur de ce conseil, base de la démocratie sanitaire.